

**Le lundi 26 octobre deux mille neuf, à 19 H 00**, les Conseillers Municipaux se sont réunis en leur lieu habituel sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY, suite à la convocation envoyée le 20 octobre 2009.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Catherine VEROVE, Martine BIGOT, Messieurs Marc BOUTROY, Didier HAMY, Louis KALTENBACH, William ALLART, Vianney SNAET, Bruno FLAMENT, Sébastien CHENAULT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mr Marc CAMPION, Mme Béatrice JANQUIN.

La séance a été ouverte par Monsieur Marc BOUTROY, Maire.

Le compte rendu de la réunion précédente a été envoyé auparavant à chaque membre du Conseil Municipal. L'Assemblée l'a adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour :

### **Concours des maisons fleuries**

Des bons d'achats et des lots seront remis aux heureux gagnants pour un montant global de 250 €. Ceux-ci seront remis lors de la commémoration du 11 Novembre 2009.

### **Proposition enfouissement de réseaux secteur « Hameau de la Haute Escalles ».**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis de nombreuses années elle souhaite voir se réaliser une liaison piétonne sécurisée entre le chemin du moulin à la Haute Escalles et le village.

A ce jour, celle-ci est réalisée partiellement à l'intérieur des parkings.

En 2010 : il faudra envisager de faire la jonction du parking au chemin du moulin.

Pour réaliser ces travaux en respectant la sécurité des usagers, la sauvegarde et mise en valeur du site, il est indispensable d'envisager l'enfouissement des réseaux (électrique – téléphonique – et éclairage public).

Considérant qu'il y a urgence d'entreprendre les dits travaux et de profiter de l'ouverture de chaussée par le S.I.R.B. pour la desserte en eau potable.

Après discussion, l'Assemblée par un vote, à l'unanimité des présents a décidé :

- de retenir le principe de ces travaux et d'assurer la maîtrise d'ouvrage.
- de recruter le cabinet ERC pour assurer la maîtrise d'oeuvre et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.
- de solliciter l'aide financière de la F.D.E.
- de solliciter l'aide du département du Pas-de-Calais au titre de la protection et mise en valeur de l'environnement dans le cadre de l'Opération Grand Site.
- de solliciter le concours d'E.R.D.F et France Télécom.

### **Délibération modificative en remplacement du budget supplémentaire.**

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'excédent de l'année 2008 a été intégré dans le budget primitif, par conséquent, il n'y a plus lieu de prévoir un budget supplémentaire.

équilibré avec – 5 030.00 € au compte 022 correspondant aux dépenses imprévues

reste 14 656.14 € - 5 030.00 € = **9 626.14 €**

ensuite il propose de faire un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement soit au compte 023 la somme de

+ 6 500.00 € équilibré avec le compte 022 dépenses imprévues  
- 6 500.00 €.

Puis en recette d'investissement au compte 021 + 6 500.00 €.

- solde dépenses imprévues 9 626.14 € - 6 500.00 € =  
**3 126.14 €**

L'investissement est réparti soit + 1 500.00 € au compte 2131 opération 116 et + 5 000.00 € et + 20 000.00 € au compte 2315 opération 115.

Après discussion l'assemblée accepte les propositions de Monsieur le Maire.

### **Rapport d'activités du S.I.R.B.**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune d'Escalles est membre du S.I.R.B.

Le rapport d'activités 2008 a été approuvé par le comité syndical et doit être présenté à toutes les communes membres.

Monsieur le Maire présente donc à l'Assemblée le rapport d'activités 2008 dans le détail.

Après discussion, l'Assemblée approuve à l'unanimité ledit rapport.

### **Indemnité de conseil à Monsieur SOUFFRIN nouveau trésorier payeur général.**

**Vu** l'article 97 de la loi N°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

**Vu** l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de Conseil aux comptables non centralisateur des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

L'Assemblée propose d'accorder à Monsieur SOUFFRIN, Trésorier Municipal, l'indemnité de conseil fixé lors de la date de la réunion de conseil municipal soit 50 % du montant maximum proposé.

Les crédits sont prévus à l'article 6225 du budget de l'exercice.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Un éventuel panneau d'information à la plage pourrait voir le jour en diffusant ainsi des informations intéressantes sur la vie du village et la qualité des eaux de baignade. Un crédit mobilier urbain de 2000 € sera versé par la C.C.S.O.C. Monsieur Vianney SNAET s'interroge sur une éventuelle inscription de son enfant courant janvier 2010, Monsieur le Maire, lui répond qu'aucune inscription ne sera faite avant l'ouverture du nouveau lotissement dans la commune voisine de Peuplingues.

Monsieur Didier HAMY s'inquiète du nombre élevé de lapins sur le territoire, et aimerait savoir si quelque chose pourrait être fait afin de limiter cette

prolifération. Monsieur le Maire lui répond que des journées de chasse sont prévues à cet effet.

Fin de la séance à 21 H 00